

A COMPLETER ET A
REMETTRE A :
Service Affaires Scolaires et
Périscolaires
41 rue Jean Jaurès
94240 L'Hay-les-Roses

VILLE DE L'HAY LES ROSES

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE INTERCOMMUNALE

- ☐ MATERNELLE
☐ ELEMENTAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

CAS N°2 : Vous habitez L'HAY-LES-ROSES et vous souhaitez scolariser votre enfant dans UNE AUTRE COMMUNE

ENFANT : NOM Prénom
Date de naissance Lieu
Adresse
Code Postal Ville
Tél. domicile Tél. portable parents

ECOLE FREQUENTEE EN 2025-2025 : Ville Niveau

ECOLE DONT DEPEND L'ENFANT : ☐ Maternelle ☐ Elémentaire

ECOLE DEMANDEE (*) : Nom de l'école Niveau
Ville Secteur ☐ Public ☐ Privé

Frères et sœurs

Nom	Prénom	Date naissance	Etablissement fréquenté en 2026-2027

1 Décision de la Commission de dérogations de L'Hay-les-Roses

du

Motif de la demande retenu

☐ FAVORABLE ☐ DEFAVORABLE

La Ville s'engage à verser les frais de scolarité s'élevant à € pour l'année scolaire 2023/2024 (sauf parents enseignants, réciprocité ou avis défavorable de la commission).

Le :
Le Maire Adjoint délégué à l'éducation,
aux affaires scolaires et à la réussite
éducative

3 Appel du

☐ Maintien de la décision

☐
Date et signature

2 Avis de la Commission de la Commune d'accueil

du

☐ ACCORD ☐ REFUS

- pour l'année scolaire/.....
- pour le cycle préélémentaire ☐
- pour le cycle élémentaire ☐

Accord de Réciprocité ☐ OUI ☐ NON

Montant des frais de scolarité demandé €
(sauf parents enseignants ou réciprocité)

Date, cachet et signature

Réservé au service Guichets Uniques

N° DOSSIER DU RESPONSABLE

Date de dépôt

Instruit par

Réservé au service Affaires Scolaires et Périscolaires

Dossier saisi le

Par

CAS N°2 : VOUS HABITEZ L'HAY-LES-ROSES et vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune : vous renoncez à demander toute prise en charge ou aide financière à votre commune de résidence

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT
SITUATION FAMILIALE

☐
☐

Père
Célibataire

☐
☐

Mère
Marié/Pacsé

☐
☐

Tuteur
Divorcé

RESPONSABLE 1

Nom..... Prénom.....

Adresse (si différente de celle de l'enfant)

Code Postal Ville

Tél. domicile Tél. Bureau Tél. portable.....

Profession Adresse de l'employeur.....

.....

RESPONSABLE 2

Nom..... Prénom.....

Adresse (si différente de celle de l'enfant)

Code Postal Ville

Tél. domicile Tél. Bureau Tél. portable.....

Profession Adresse de l'employeur.....

.....

Ville de résidence

Ecole demandée Classe

Motif

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné, responsable légal, reconnait avoir pris connaissance du document d'information relatif aux conditions et procédures de demande de dérogation et en accepter les termes. Je certifie également avoir pris connaissance de la procédure relative aux demandes de dérogation et atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

En formulant la présente demande de dérogation, je renonce à demander toute prise en charge ou aide financière à ma commune de résidence.

Date

Signature

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

MODALITES ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES PRE-INSCRIPTIONS SCOLAIRES AVEC DEMANDE DE DEROGATION

La Ville inscrit les enfants dans l'école de secteur en fonction du lieu d'habitation. Ces secteurs sont définis par un arrêté du Maire.

A titre exceptionnel, dans le cas de situations particulières, une dérogation motivée et justifiée peut être déposée en mairie, à l'entrée en maternelle et/ou en élémentaire.

Trois critères dérogatoires figurant à l'article L212-8 du Code de l'Education sont pris en compte :

- « *Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants* »
- Fratrie – « *A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune* »
- Raisons médicales

En cas d'accord de dérogation, vous vous engagez à renoncer à toute demande d'aide financière auprès de la ville de L'Haÿ-les-Roses.

Une démarche doit également être effectuée auprès de la commune concernée.

Un justificatif de dépôt de dossier d'inscription/ dérogation doit être fourni.

En mai 2026, toutes les demandes seront étudiées par une commission composée :

- de l'élue du secteur scolaire
- des représentants du service scolaire de la ville,
- de l'inspectrice de l'Education Nationale
- de tous les directeurs d'école de L'Haÿ-les-Roses

La date limite de dépôt des demandes de dérogations est fixée au 31 mars 2026 inclus

ATTENTION RENOUVELLEMENT

Si la dérogation concerne le cycle maternel, elle ne sera pas reconduite automatiquement au moment du passage au cours préparatoire. Vous devrez donc renouveler votre demande de dérogation avant l'entrée à l'école élémentaire.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- ☐ Dossier complet visé
- ☐ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (+photocopies du livret de famille)
- ☐ Photocopie des justificatifs de domicile des parents (contrat de bail signé, quittance de loyer, facture EDF)
En cas d'hébergement: attestation d'hébergement, photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et son justificatif de domicile et un document officiel justifiant la résidence du demandeur (attestation de sécurité sociale, titre d'allocations familiales, avis d'imposition sur le revenu) ;
En cas d'emménagement à venir : promesse de vente signée de moins de trois mois, à confirmer par la suite.
- ☐ Carnet de santé (+photocopies des vaccins)
- ☐ Certificat de radiation scolaire à fournir dès la fin de l'année scolaire si l'enfant est déjà scolarisé
- ☐ En cas de divorce, l'ordonnance du juge précisant la garde de l'enfant et l'autorité parentale, s'il y a lieu, la dérogation dont bénéficie l'enfant
En cas de séparation, une attestation signée des 2 parents précisant les modalités de garde

EVENTUELLEMENT ET SELON LE CAS :

- ☐ Attestation sur l'honneur de la personne qui a la garde de l'enfant ou de la personne qui l'accompagne et va le chercher à l'école
- ☐ Pièce justificative du domicile de cette personne
- ☐ Toute pièce justificative particulière qui peut justifier et appuyer votre demande.

Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires
Hôtel de Ville
41 rue Jean Jaurès
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tél. 01 46 15 33 33

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier par la Commune de L'Haÿ-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES par l'intermédiaire de son représentant : M. le Maire. Un délégué à la protection des données personnelles est désigné pour cette structure : Mme Lauranne COSSON, Hôtel de Ville, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES.

La finalité du traitement est la gestion des inscriptions (périscolaire, scolaire, restauration, centre de loisirs, école de musique, de sport) et l'établissement des factures liées aux activités payantes. Les bases légales du traitement sont une obligation légale issue du code de l'éducation et une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont en interne : direction des affaires scolaires et périscolaires, des finances, des structures d'accueil, du CCAS, des Guichets uniques (suivi des demandes) et adjoints municipaux en charge de l'enfance, en externe : Trésor Public, inspection académique, prestataire extérieur (accès restreint) et CAF. Ces données seront conservées le temps de la scolarisation de l'enfant.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification et d'effacement en contactant : le service des guichets uniques. Vous pouvez également saisir la CNIL pour une réclamation.

Appel après Commission

Entretien du

Mme ou M

Compte rendu :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Décision :

☐ Maintien de la décision

☐

Le

Pour le Maire et par délégation,
l'adjoint délégué à l'éducation
et à la réussite éducative